

**INFORMATIONS RELATIVES AUX
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS**
Classes de Terminale CAP et BAC PRO

TENUES PROFESSIONNELLES

Tout au long de la formation, le trousseau (mallette ou tenue) devra être renouvelé ou complété (changement de taille, usure, perte...).

Si vous devez passer commande contactez la société suivante, avec les bons de réassort fournis par le service DDFPT, et via PRONOTE à partir de fin juin

VTD : Vêtement de Travail Diffusion, 20 rue Arthur Groussier à Limoges
Tèl. 05 55 79 64 35

Nous tenons à ce qu'une unité de groupe soit respectée dans les classes, donc les tenues doivent être identiques pour tous les élèves d'un même groupe. C'est pourquoi nous demandons l'achat de pièces identiques à l'équipement d'origine.

MALLETES PROFESSIONNELLES

De la même façon, si votre enfant ne dispose plus d'une mallette complète où des équipements indispensables à son activité professionnelle, il se doit de la compléter en rachetant les pièces manquantes :

Si vous devez passer commande, contactez la société **EUROLAM : Tèl. 04 73 53 60 64**

Le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et son assistant restent à votre disposition concernant ces informations.

PFMP = Périodes de Formation en Milieu Professionnel

Les élèves de terminale ont déjà bénéficié de périodes de formation en entreprise depuis leur entrée en seconde. Ils doivent atteindre un certain nombre de semaines effectuées en entreprise pour pouvoir valider leur examen : 14 semaines pour les élèves de CAP et 22 semaines pour les élèves de BAC PRO.

Dans le cas où votre enfant a été absent lors de périodes en entreprise, sans justificatif médical, il lui sera demandé de rattraper ces journées manquantes sur les périodes de petites vacances scolaires, dans le cadre d'une nouvelle convention.

Dans le cas, où il ne parviendrait pas à réaliser le nombre de semaines requises, il devrait demander une dérogation auprès de Madame la Rectrice pour pouvoir passer ses épreuves.